

Discours de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la coopération franco-britannique dans la lutte contre l'immigration clandestine et le trafic de drogues, Londres le 24 novembre 2003.

Le Royaume-Uni et la France ont poursuivi aujourd'hui leurs travaux sur la sécurisation des frontières. L'année dernière, ils ont obtenu, en agissant en étroite collaboration, des résultats sans précédent dans la lutte contre l'immigration clandestine. L'événement majeur qu' a été la fermeture du camp de Sangatte, par lequel 67 000 personnes sont passées en trois ans, a montré que le nord de la France ne pouvait plus servir d'étape avant une entrée illégale en Grande-Bretagne. La Grande-Bretagne a modifié sur plusieurs points sa politique et sa pratique en matière d'immigration et d'asile pour amoindrir son attractivité. Les deux pays ont aussi organisé le déploiement d'équipements de détection à Calais. Désormais, la chambre de Commerce et d'Industrie a les moyens de soumettre à ce dispositif tous les poids lourds transitant par son port. Ces mesures ont permis d'empêcher plus de 6300 personnes de passer la Manche entre janvier et octobre 2003.

Les deux pays ont signé ce jour un accord administratif sur le déploiement en France de la technologie de détection. Cet équipement, sa maintenance et la formation de ses opérateurs seront financés par la Grande-Bretagne. La France prend à sa charge les frais de fonctionnement. Cette signature ouvre la voie à l'extension du dispositif à d'autres ports français. Les deux pays s'engagent à entamer le déploiement de la technologie de détection avant la fin de l'année et à couvrir sept ports avant la fin du premier semestre 2004, année du centième anniversaire de l'Entente cordiale. Rien ne prouve que des clandestins passent en grand nombre par d'autres ports. Mais les nouvelles procédures de détection ayant fait leurs preuves à Calais, il semble que des tentatives s'y soient produites. Le Royaume-Uni et la France feront le maximum ensemble pour traiter de façon homogène tout déplacement d'affluence de Calais vers un autre port. Ils se réjouissent de la prochaine mise en oeuvre du traité sur les contrôles juxtaposés qui doit permettre aux agents des services de l'immigration britanniques d'exercer leurs pouvoirs en toute légalité à Calais et à Dunkerque, et aux agents de la Police aux frontières d'accomplir leur mission dans les mêmes conditions à Douvres. Ils confirment que les services britanniques présents à Calais et les policiers français présents à Douvres seront installés dans leurs locaux définitifs avant mars 2004.

Les deux pays réaffirment leur volonté de collaborer plus étroitement encore contre le crime organisé, et pas seulement dans le domaine de l'immigration clandestine. Ils saluent les progrès dans la coopération entre les services compétents qui ont réussi en octobre à démanteler conjointement un réseau - 43 arrestations - qui sévissait des deux côtés de la Manche. Cette organisation criminelle aurait fait entrer plus de 700 clandestins en Grande-Bretagne via la France depuis fin 2001.

Les deux pays soulignent aussi l'importance des travaux de développement de la biométrie, destinés à sécuriser les titres de voyage en Europe. C'est un élément important de la lutte contre l'immigration clandestine, le crime organisé et le terrorisme. Ils veulent disposer d'assez de souplesse pour inclure ultérieurement les données, comme l'identification par l'iris.

Les forces de police françaises et britanniques poursuivent leur rapprochement pour améliorer leur efficacité commune contre le trafic de cocaïne et d'héroïne. Avec les services espagnols, elles ont mis au point une stratégie qui doit permettre d'augmenter les saisies de cocaïne destinée au marché européen, et de démanteler un plus grand nombre de bandes criminelles. La Grande-Bretagne va détacher auprès des autorités françaises un agent de liaison supplémentaire pour agir contre le crime organisé.